

La Voix
de la Haute-Marne
AVIS IMPORTANT
Pour le département de la Haute-Marne, le tarif 2022 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 0,183 € le caractère et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions, de dissolution et liquidation ainsi que les procédures collectives.

Annonces administratives



COMMUNE DE POINSON-LÈS-GRANCEY ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé à une enquête d'utilité publique, portant sur la dérivation des eaux et l'établissement de périmètres de protection du captage - forage 52-F2 - par la commune de POINSON-LÈS-GRANCEY.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés, dans les mairies de Poinson-Lès-Grancey et de Poinsonot, pendant 17 jours consécutifs, du 29 mars 2023 au 14 avril 2023 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

M. Jean-Jacques FRANÇ, ingénieur à la direction départementale des territoires retraité, siègera, en qualité de commissaire enquêteur, le mercredi 29 mars 2023, de 9 heures 30 à 11 heures 30, le samedi 1^{er} avril 2023, de 9 heures 30 à 11 heures 30 et le vendredi 14 avril 2023, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les mairies de POINSON-LÈS-GRANCEY et de Poinsonot, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

23111703



COMMUNE DE POINSON-LÈS-GRANCEY ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il sera procédé, simultanément, à :

- une enquête d'utilité publique portant sur la dérivation des eaux et l'établissement de périmètres de protection des captages - sources de la Combe Perruché 65 et 76 - par la commune de POINSON-LÈS-GRANCEY ;
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles nécessaires à la réalisation de ces périmètres.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes seront déposés dans la mairie de POINSON-LÈS-GRANCEY, pendant 17 jours consécutifs, du 29 mars 2023 au 14 avril 2023 inclus, aux heures d'ouverture de la mairie (sauf dimanches et jours fériés), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de POINSON-LÈS-GRANCEY, siège de l'enquête.

M. Jean-Jacques FRANÇ, ingénieur à la direction départementale des territoires retraité, siègera, en qualité de commissaire enquêteur à la mairie de Poinson-Lès-Grancey, le mercredi 29 mars 2023, de 9 heures 30 à 11 heures 30, le samedi 1^{er} avril 2023, de 9 heures 30 à 11 heures 30 et le vendredi 14 avril 2023, de 14 heures à 16 heures, pour y recevoir les observations du public.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans la mairie de POINSON-LÈS-GRANCEY, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Marne.

23111699

La Voix
de la Haute-Marne
L'assurance d'un accompagnement professionnel pour vos démarches légales.

legales@voixdelahaute-marne.fr
18 bis, rue Lalande - CS 20088
01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex
07.38.41.93.81

COMMUNES de BOURDON-SUR-ROGNON, CIRÉY-LES-MAREILLES, BOUZAN-COURT, CIRÉY-SUR-BLAISE, ARNANCOURT, DOULEVANT-LE-CHÂTEAU, DOMMARTIN-LE-SAINT-PÈRE, COURCELLES-SUR-BLAISE, DOMMARTIN-LE-FRANC, VILLE-EN-BLAISOIS, DOULEVANT-LE-PETIT, RACHECOURT-SUZÉMONT, VAUX-SUR-BLAISE, MONTREUIL-SUR-BLAISE, BROUSSEVAL, WASSY, ATTANCOURT, LOUVE-MONT, ALLICHAMPS, HUMBÉCOURT, ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE, AMBONVILLE, LESCHÈRES-SUR-LE-BLAISERON, FLAMMERECOURT, BRACHAY, CHARMES-EN-ANGLE, CHARMES-LA-GRANDE, BAUDRECOURT, RUPET et JOINVILLE.

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE COMMUNIQUE :

Suite aux travaux d'entretien de cours d'eau et en application de l'article L.435-5 du code de l'environnement, le droit de pêche du propriétaire riverain est partagé gratuitement avec l'AFAPMA bénéficiaire, hors les cours attenants aux habitations et les jardins, sur les communes précitées, pendant une période de 5 ans.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des prescriptions 52-2022-02-00043 du 09 mars 2023 à la Mairie des communes concernées ou sur le site Internet des services de l'État de la Haute-Marne, rubrique publication, recueil des actes administratifs.

23111514



COMMUNE DE DANCEVOIR

AVIS DE MARCHÉ RÉALISATION D'UN FORAGE AEP AU SEIN D'UN PPI

Organisme acheteur : Commune de Dancevoir, 32 rue de Verdun 52210 DANCEVOIR
Mail : mairie.dancevoir@wanadoo.fr
Tél : 03 25 32 91 41

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions du code de la commande publique.

Objet du marché : Réalisation d'un forage AEP au sein d'un PPI pour la commune de DANCEVOIR
Lieu d'exécution : DANCEVOIR (52).
Date de remise des offres : Le 12/05/2023 à 12h00

Renseignements à produire par les candidats à l'appui de leurs offres : se reporter au règlement de la consultation.
Critères d'analyse des offres : se reporter au règlement de la consultation.
Conditions de remise des offres : Les candidats transmettront leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.xmarches.fr>.

Les renseignements complémentaires d'ordres administratifs et/ou techniques ; Les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr> et dans les conditions spécifiées au Règlement de la Consultation.

Instances chargées des procédures de recours : Tribunal administratif de CHÂLONS EN CHAMPAGNE
Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/03/2023

23111718

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET PLUVIAL DES COMMUNES DE BANNES, CHANGÉY ET NEUILLY-L'ÉVÈQUE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes du 08/03/2023, le zonage d'assainissement et pluvial des communes de BANNES, CHANGÉY et NEUILLY-L'ÉVÈQUE sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 3 avril 2023 à 8h30 au vendredi 5 mai à 17h00 inclus.

A cet effet, le président du tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE a désigné comme commissaire enquêteur M. Yannick PICARD

Pendant le délai susvisé :
- Un dossier propre à chaque commune sera déposé aux Mairies de BANNES, CHANGÉY et NEUILLY-L'ÉVÈQUE aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance.

- Pendant la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront consultables sur le site SPL : <https://spl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>
- Un registre d'enquête publique sera mis à disposition du public dans les mairies afin que chacun puisse consigner ses observations.

Les observations pourront être adressées :
- par écrit sur le registre papier,
- par voie postale à l'attention de M. le commissaire enquêteur, au Syndicat intercommunal d'Assainissement du Lac de Charmes, Mairie de NEUILLY-L'ÉVÈQUE, 2 place de la Mairie, 52360 NEUILLY-L'ÉVÈQUE

- par voie dématérialisée sur l'adresse mail suivante : <https://spl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>
Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de BANNES les jours et heures suivantes :

- Mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 28 avril 2023 de 9h30 à 11h30.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de CHANGÉY les jours et heures suivantes :

- Vendredi 7 avril 2023 de 14h00 à 16h00,
- Mardi 25 avril de 14h00 à 16h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de NEUILLY-L'ÉVÈQUE les jours et heures suivantes :

- Lundi 3 avril de 8h30 à 10h30,
- Samedi 15 avril de 8h30 à 10h30,
- Vendredi 5 mai de 15h00 à 17h00

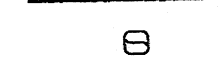
Les observations et demandes d'informations présentées par le public et recevoir les observations orales et écrites de ce même public.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an :

- à la mairie de BANNES
- à la mairie de CHANGÉY
- à la mairie de NEUILLY-L'ÉVÈQUE

- sur la plateforme SPL, à l'adresse suivante : <https://spl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>
23111265

Constitution de société



SOCIÉTÉ D'AVOCATS 6 rue Louis de Broglie 21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LANGRES, le 21 février 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LE FAYL

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 13 place de la Mairie 52500 FAYL BILLOT
Objet social : Restauration traditionnelle sur place et à emporter, bar, organisation de soirées à thème

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Benoît DUPRE, demeurant à FAYL BILLOT (52500) - 4 Rue Sainte Anne.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT.
Pour avis : La Gérance 23111294



SCP Jean BOISSIERE et Sophie FLEURY Notaires associés 121 rue Division-Leclerc 52700 ANDELOT-BLANCHEVILLE

Suivant acte reçu par M^{me} Jean BOISSIERE le 3 mars 2023, en cours de publication, il a été constituée la Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE HUMBERT par abréviation SCEA HUMBERT

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Siège social : 3 Petite Rue, 52150 GERMAINVILLIERS
Capital social : 50.400,00 €
Objet social : activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Et comme le prévoit l'article 88, II de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, l'exploitation d'une installation de production d'électricité, utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont la société est propriétaire. Il en est notamment ainsi de toute société civile mentionnée au titre II du livre III du code rural et de la pêche maritime, y compris lorsque l'exploitant dispose des bâtiments dans le cadre d'un bail rural.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Associés :

- M. Frédéric Albert Armand HUMBERT demeurant à GERMAINVILLIERS (52150) 3 Petite Rue, célibataire.
- M. Hervé André Roland LARCHE demeurant à CHAUMONT LA VILLE (52150) 6 Rue des Clairs Chènes, célibataire.

- M. Rémy Paul LARCHE demeurant à CHAUMONT LA VILLE (52150) 12 Rue du Lavoir, célibataire.
- M. Nicolas LARCHE, demeurant à CHAUMONT LA VILLE (52150) 10 Rue du Lavoir, célibataire.

Gérant : M. HUMBERT Frédéric
Apports :

- M. HUMBERT Frédéric a réalisé un apport en nature pour un montant de 50.100,00 €, consistant en un ensemble de bâtiments agricoles sis à GERMAINVILLIERS (52150) cadastré 2C n°24 évalués 50.100,00 €
- M. LARCHE Hervé, Rémy et Nicolas ont réalisé un apport en numéraire d'un montant chacun de 100,00 €

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT.

Pour unique publication, M^{me} Jean BOISSIERE, Notaire 23111172

Par acte SSP en date du 07/03/2023, il a été constitué une SARL dénommée :

HUMANPNIUM

SIÈGE SOCIAL : 10, place Carnot 52600 CHALINDREY
CAPITAL : 835 €
OBJET : Création et vente de logiciels, service et développement de logiciels et d'applications mobiles.

GÉRANCE : M. BARET Patrice demeurant 10, place Carnot 52600 CHALINDREY
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHAUMONT 23111096

Par acte SSP en date du 09/03/2023, il a été constitué une SARL dénommée :

PHARMACIE DE BOLOGNE

Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R. 5125-12) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.
Siège social : 1 rue de la Fontaine, 52310 BOLOGNE
Au capital de : 20 000 €
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHAUMONT
Gérance : Mme ANTOINE Mélanie demeurant 5 rue des Primevères 52000 CONDES. 23111338

8, rue des Châlets - 52000 Chaumont
Tél. 03 25 87 08 65 - orange@voixdelahaute-marne.fr
www.voixdelahaute-marne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la Sarl La Croix de la Haute-Marne
Gérant : Jean-Pierre de KERRAOL
Directeur et rédacteur en chef : Nicolas BERNARD
Chef d'agence : Julie ARNOULX
Publicité locale : Tél. 03 25 88 29 50 - publicite@voixdelahaute-marne.fr
Publicité nationale : Espace PIR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél. 01 45 23 98 00

Abonnement 1 an Papier 72 € - Numérique 55 €
Commission paritaire n° 0625 C 79762 - ISSN : 2108-4130
Impression DIGITAPRINT
AVESNES-SUR-HELPE
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produisant à partir de fibres FSC® (Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement) - PEFC 1002
Société éditrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR

Suivant acte sous seing privé en date à POULANGY (52800) du 20 FEVRIER 2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

FORMMETAL

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : route de Nogent 52800 POULANGY
Objet : Tous travaux de chaudronnerie, de métallerie, de ferronnerie ou de serrurerie, la fabrication de tous types d'objets en métal ou de structures métalliques destinées à l'acabot, la sécurité, l'agencement ou la décoration des bâtiments, ainsi que la conception et la fabrication de mobiliers d'intérieur en métal ou à base de métal. L'achat, la vente, la pose et la maintenance de tous types de fermetures de bâtiments.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : 10 000 € divisé en 500 actions de 20 € chacune, souscrites en totalité, partiellement libérées à concurrence de trois quarts de leur valeur nominale, et réparties entre les actionnaires dans la proportion de leurs apports respectifs.

Admission et droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit à une part proportionnelle du capital qu'elle représente, et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées, dans les conditions légales et statutaires.

Agrement des cessionnaires d'actions : doit être donné par des actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital.

Direction : Aux termes des Statuts et en date du 20 FEVRIER 2023, les actionnaires ont nommé comme premier Président, M. Maxime LAYES demeurant à POULANGY (52800) 5 rue de la Dhuy, sans limitation de la durée de son mandat.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de CHAUMONT.

Pour avis 23111275

Aux termes d'un acte SSP en date à CHAUMONT du 02/03/2023, il a été constituée une société :

DOCTEUR FREDERIQUE ROCA

Siège social : 30 bis Boulevard Thiers, 52000 CHAUMONT
Objet social : l'exercice de la profession de médecin, spécialisée en dermatologie

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de CHAUMONT
Capital social : 49 500 €
Gérance : Mme Frédérique ROCA, demeurant 25 bis rue des Tennis 52000 CHAUMONT

Pour avis, La Gérance 23111336



Par acte SSP du 09/03/2023, il a été constitué une SELARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

PHARMACIE DE BOLOGNE

Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R. 5125-12) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.
Siège social : 1 rue de la Fontaine, 52310 BOLOGNE
Au capital de : 20 000 €
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHAUMONT
Gérance : Mme ANTOINE Mélanie demeurant 5 rue des Primevères 52000 CONDES. 23111338

8, rue des Châlets - 52000 Chaumont
Tél. 03 25 87 08 65 - orange@voixdelahaute-marne.fr
www.voixdelahaute-marne.fr

LA VOIX DE LA HAUTE-MARNE est un hebdomadaire édité par la Sarl La Croix de la Haute-Marne
Gérant : Jean-Pierre de KERRAOL
Directeur et rédacteur en chef : Nicolas BERNARD
Chef d'agence : Julie ARNOULX
Publicité locale : Tél. 03 25 88 29 50 - publicite@voixdelahaute-marne.fr
Publicité nationale : Espace PIR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél. 01 45 23 98 00

Abonnement 1 an Papier 72 € - Numérique 55 €
Commission paritaire n° 0625 C 79762 - ISSN : 2108-4130
Impression DIGITAPRINT
AVESNES-SUR-HELPE
Origine du papier : France/Norvège - Certification papier produisant à partir de fibres FSC® (Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement) - PEFC 1002
Société éditrice : CROIX DE LA HAUTE-MARNE - Principal associé : HCR